

5. Profils de la compétence linguistique

Les profils de compétence linguistique des postes bilingues devenus vacants, chez les non-permutants, ont été révisés quand il existait un déséquilibre entre les exigences en anglais et en français (voir But 11.5, p.33). Cette mesure a permis de réduire, en partie, les inégalités. N'eût été la suppression d'un bon nombre de postes devenus vacants, les progrès enregistrés auraient été plus marqués.

6. Dotation impérative

La dotation impérative en vertu de laquelle le candidat doit satisfaire au départ les exigences linguistiques d'un poste bilingue pour y être nommé a été très peu utilisée au Ministère dans le passé. Seulement 2.7% des nominations à des postes bilingues ont été "impératives" en 1979. Le Ministère a l'intention d'avoir plus fréquemment recours à ce type de dotation à l'avenir, notamment dans les cas de dotation de postes bilingues antérieurement occupés par des titulaires unilingues, de dotation de postes de service au public, etc. (voir plan révisé, But 6.3, p. 44).

7. Conclusion

En résumé, le Ministère dispose, pour son Programme des langues officielles, d'une organisation qui permet à la fois de maintenir les progrès réalisés et de poursuivre le développement là où c'est souhaitable.